



**Soixante et unième session
de l'Assemblée générale
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur
Youssef BAKAYOKO
Ministre des Affaires Etrangères de la République
de Côte d'Ivoire**

Vérifier au prononcé

New York, le 27 septembre 2006

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est le témoignage de la grande estime que la communauté internationale porte à votre pays, le Bahreïn ainsi qu'à votre personne dont la riche carrière et expérience diplomatiques permettront, j'en suis convaincu, de trouver des solutions idoines aux problèmes que cette session est assurément appelée à résoudre.

Je vous prie également de bien vouloir transmettre les félicitations de ma délégation aux autres membres de votre bureau. Soyez assurée de sa disponibilité et de sa volonté constante à œuvrer avec vous pour le succès des travaux de la présente session.

Qu'il me soit en outre permis d'exprimer à votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur Jan Eliasson de la Suède, la reconnaissance de la délégation ivoirienne pour les intenses activités qu'il a su mener au cours de sa présidence et pour la qualité du travail accompli.

Il me plaît de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, Monsieur Kofi ANNAN, et de lui réitérer l'appréciation de la Côte d'Ivoire pour la compétence avec laquelle il s'acquitte de sa mission à la tête de notre Organisation. Au moment où il s'apprête à quitter définitivement ses fonctions, je voudrais lui dire toute la fierté de mon pays, voisin du Ghana, sa terre natale, pour la manière distinguée avec laquelle il a conduit les destinées de l'ONU, durant ces dix dernières années. Je voudrais lui exprimer encore une fois, la sincère reconnaissance du peuple et du gouvernement ivoiriens pour son engagement personnel en faveur de l'avancement du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire.

Quant à la République de Monténégro, qui vient d'intégrer la grande famille des Nations Unies, je voudrais lui souhaiter la bienvenue et l'assurer de l'entière disponibilité de la Côte d'Ivoire à coopérer avec elle.

Madame la Présidente,

A l'occasion de l'Assemblée générale marquant les 60 ans de l'Organisation des Nations Unies, nous avons, tous ici, fait connaître notre ambition de réformer l'Organisation, et avons placé très haut, la barre de nos objectifs dans les domaines fondamentaux de l'action des Nations Unies, à savoir ; la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'Homme.

Ainsi, nous avons décidé, entre autres, de la création d'un nouveau mécanisme pour ramener et consolider la paix dans les pays ravagés par les conflits et la guerre, de l'adoption de stratégies de lutte contre la pauvreté et la maladie, de l'engagement à agir collectivement pour empêcher le génocide et promouvoir les droits de la personne humaine.

Cette 60^{ème} session, qui vient de s'achever, nous a permis de réaliser des avancées notables tout en cherchant à surmonter les différends qui subsistent. En effet, des progrès tangibles ont été accomplis depuis dans maints domaines tels que ceux de la lutte contre le terrorisme, des droits de l'homme, de la démocratie, du maintien de la paix, de l'intervention humanitaire et de la gestion du Secrétariat de notre Organisation, afin de le rendre plus efficace et plus responsable.

En ce qui concerne le renforcement du mécanisme dans le domaine des droits de l'homme, par exemple, je voudrais ici me féliciter de notre engagement commun d'aider le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme à renforcer ses services et à doubler son budget de fonctionnement. La création du Conseil des Droits de l'Homme installé le 19 juin 2006 à Genève, en remplacement de la Commission des Droits de l'Homme, est également le gage de notre prise de conscience commune de placer la question du respect et de la promotion des droits de l'homme au rang de nos priorités. Désormais, nous avons un Conseil des

Droits de l'Homme qui doit œuvrer avec détermination et responsabilité afin de retrouver son honorabilité et obtenir les résultats attendus par tous.

S'agissant du terrorisme dont la définition n'a pas encore recueilli l'adhésion de tous, ma délégation se réjouit néanmoins de l'existence, au sein de notre Organisation, d'une structure de coordination de la lutte contre le terrorisme « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts ».

L'autre motif de satisfaction est la création de la Commission de Consolidation de la paix destinée à apporter assistance aux pays qui sortent de conflits armés. A ce niveau et dans le cadre du devoir de solidarité qui doit exister au sein de notre Organisation, les Nations Unies et la Communauté internationale se doivent de poursuivre leurs efforts pour l'avènement d'une paix durable dans les périodes post-conflits des Etats qui sortent de situations de guerre. Il leur revient de s'impliquer financièrement dans ce processus pour, non seulement consolider cette paix, mais aussi et surtout contribuer à la relance économique et au développement durable de ces pays.

Madame la Présidente,

Dans son important et dernier rapport d'activités annuel présenté le 19 septembre 2006, à l'ouverture de cette session, le Secrétaire général, Monsieur Kofi ANNAN, a plaidé en faveur d'une Organisation des Nations Unies apte à « apporter des solutions à ce monde divisé pour que les peuples puissent accomplir leur destinée commune ». Expliquant sa pensée, il a affirmé que « nous faisons désormais face à un monde dont les divisions menacent la notion même de communauté internationale, alors que la plupart des défis nécessitent une réponse mondiale ».

Ma délégation partage pleinement ce constat du Secrétaire général. En effet, apporter une réponse mondiale, pour ne pas dire globale aux problèmes de ce monde dans tous les domaines, et notamment dans ceux de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable et des droits fondamentaux de la personne humaine constitue les véritables objectifs assignés à l'ONU.

Madame la Présidente,

Plus d'un demi siècle après la création de notre Organisation, des problèmes de plus en plus graves et complexes continuent de se poser au monde. Ainsi, nous assistons à de graves transgressions du droit international, à l'utilisation répétée de la force au détriment du dialogue, auxquels viennent s'ajouter la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, les pandémies, les conflits locaux et le terrorisme, sans oublier les catastrophes naturelles.

Outre ces défis, la mondialisation de plus en plus présente impose à la communauté internationale des exigences et des responsabilités de plus en plus lourdes. Nous vivons dans un monde où les médias peuvent s'inviter dans nos foyers et nous faire mieux prendre conscience des souffrances d'autrui. Ce qui oblige les décideurs du monde à plus de justice et d'équité.

Madame la Présidente,

Les événements de ces dernières années et notamment les plus récents au Moyen-Orient semblent remettre en question l'engagement contenu dans la Déclaration du Millénaire. Cet engagement, permettez-moi de le rappeler, consiste à partager, dans le cadre du multilatéralisme incarné par l'ONU, les responsabilités, afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ces événements paraissent avoir engendré de profondes divisions au sein de la Communauté internationale et ont suscité de nouvelles interrogations quant à l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies et à celle des principes qui

ont présidé à sa création. Il paraît donc urgent à notre Assemblée d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir du multilatéralisme.

Ma délégation estime en effet que le concept de multilatéralisme doit refléter un large consensus quant aux moyens de prévenir les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales et les réponses qui doivent y être apportées.

Madame la Présidente,

La légitimité conférée aux Nations Unies est le principal atout de cette organisation. Or, cette légitimité doit être confortée par la confiance des Etats et de l'opinion publique internationale dans la capacité de l'ONU à régler les problèmes internationaux par des actions concertées.

Des exemples positifs existent en la matière, qui illustrent cette assertion. En effet, suite aux attentats du 11 septembre 2001, l'ONU a démontré qu'elle pouvait agir avec célérité en mettant en place un mécanisme collectif de lutte contre le terrorisme. Dans le domaine du maintien de la consolidation et de la paix, il est apparu également que notre organisation pouvait s'acquitter de mandats complexes et s'atteler à la difficile tâche de stabilisation d'une situation de conflit et de l'aide aux pays en transition vers la paix et la démocratie. A cet égard, des exemples pertinents peuvent être évoqués : Le Timor Leste, au moment de son indépendance, le Kosovo, La Sierra Leone, le Libéria.

Ces exemples démontrent que l'autorisation de déploiement des forces multinationales s'avère l'instrument approprié pour apaiser un tant soit peu les foyers de tension à défaut de les éteindre définitivement. A cet égard, ma délégation est reconnaissante aux pays et organisations qui ont pris la tête de ces forces. Elle reste sensible à l'acte de solidarité qu'ils posent ainsi, et se félicite de l'intérêt qu'ils attachent au maintien de la paix partout dans le monde.

S'agissant des armes de destruction massive comme des armes légères, la Côte d'Ivoire souscrit à la nécessité de renforcer et de compléter la législation internationale existante. L'ONU doit à mon sens, approfondir son action dans ce domaine et adopter les mesures nécessaires afin d'empêcher la prolifération de ces armes. Elle doit également prendre des mesures univoques qui précisent les conséquences auxquelles s'expose tout Etat, en cas de non respect de cette législation.

Madame la Présidente,

Un autre défi nouveau aux conséquences planétaire menace notre existence. Il s'agit du phénomène du terrorisme. Personne n'est en effet à l'abri d'attentats terroristes. Comme le soulignait le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation lors de la 58^{ème} session, le terrorisme « demeure une menace de taille à la paix et à la sécurité internationales ». Il doit donc être combattu partout et sans relâche.

Si la condamnation universelle du terrorisme doit rester ferme et inflexible, la lutte contre celui-ci doit se faire dans le cadre du respect strict des droits humains, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit.

Madame la Présidente,

Pour en revenir à la prévention des conflits, ma délégation voudrait saluer le travail engagé par les Nations Unies, à travers l'adoption de la Résolution 57/337 de l'Assemblée générale, destinée à intégrer cette question à son action et à inviter les Etats et régions à mettre au point des stratégies en la matière. Les activités propres à instaurer une culture structurelle de prévention des conflits aux niveaux national, régional et international doivent être poursuivies et renforcées.

Par ailleurs, ma délégation estime que davantage de ressources doivent être consacrées aux programmes et projets visant à prévenir les conflits. Un mécanisme destiné à renforcer la coopération internationale devrait, à ce sujet, être mis en place dans les pays à risque. En effet, l'histoire nous apprend que des désaccords, même d'apparence anodine, s'ils ne sont pas circonscrits à temps, peuvent conduire à des conflits difficiles à régler. Il importe donc que l'intervention de notre organisation se situe en amont afin d'éviter les conséquences dramatiques et tragiques de ces conflits. Il y va de l'intérêt de tous et de la crédibilité de notre organisation. Dès lors, l'instauration d'une politique de prévention des conflits devrait constituer une priorité majeure pour l'ONU au travers du renforcement du dialogue international et de la création de mécanismes appropriés de règlement des conflits. Le suivi constant des engagements internationaux devrait participer de cette nouvelle vision de la coexistence pacifique et la concorde internationale.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire a toujours appuyé le programme de réforme de l'Organisation du Secrétaire général. Elle se félicite des grands progrès déjà réalisés en vue de la rendre plus active et plus efficace. Le détermination dont fait montre le Secrétaire général à cet égard doit être également celui de tous les Etats membres.

La composition actuelle du Conseil de sécurité, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif, reste prisonnière du passé et ne reflète pas les réalités géopolitiques du 21^{ème} siècle. Les pays en développement et l'Afrique en particulier n'y ont pas encore trouvé leur place. Or, tant que cette question ne sera pas réglée, les décisions du Conseil continueront d'être perçues comme reflétant principalement les intérêts des pays qui tirent profit de sa composition actuelle. Les Etats membres, et en particulier les cinq membres permanents du Conseil devraient faire preuve d'esprit d'initiative et d'ouverture sur cette question par ailleurs inscrite à l'ordre du jour des sessions de l'ONU depuis plus d'une décennie.

Madame le Présidente,

La réalisation intégrale des Objectifs du Millénaire pour le Développement, demeure l'une des priorités fondamentales de l'ONU. Ma délégation est particulièrement préoccupée par les tendances actuelles qui indiquent que de nombreux pays en développement sont à la traîne et qu'au rythme actuel, sans assistance, ces pays ne seront pas en mesure de parvenir à ces objectifs.

L'accomplissement de ceux-ci exige un partenariat et une coopération entre tous les pays du monde. A ce propos, ma délégation voudrait exhorter la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire aux pays en développement et notamment aux pays les moins avancés et les plus endettés. Un niveau suffisant d'aide publique au développement et l'investissements étrangers directs serait en effet de nature à permettre à ces pays de prendre leur place dans le train du développement socio-économique.

Ma délégation voudrait donc féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue d'entreprendre les réformes destinées à amener notre Institution à assumer pleinement cette tâche importante des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La survie socio-économique des pays en développement est à ce prix. Ma délégation encourage par conséquent le système des Nations Unies à continuer d'appuyer les gouvernements de ces Etats dans leur volonté d'intégrer les objectifs dans des stratégies et des programmes de développement nationaux et régionaux.

En Afrique par exemple, le NEPAD pourrait constituer un cadre idéal pour la réalisation de ces Objectifs. C'est pourquoi le NEPAD doit être mis en œuvre et que les promesses de soutien de nos partenaires au développement doivent se concrétiser dans les délais convenus.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire se félicite également de l'engagement déterminé du Secrétaire Général à mettre l'Organisation au service de ses membres. Les réformes en cours pourraient contribuer largement à mettre l'Organisation à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination de la pauvreté, l'éradication du VIH-SIDA, du paludisme, de la tuberculose et de bien d'autres pandémies.

C'est la raison pour laquelle, ma délégation se réjouit du lancement de l'UNITAID, le 19 septembre 2006, ici même, en marge de la présente Assemblée et en présence de Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies. Cette initiative de la France, à laquelle ont souscrit certains pays tels que le Brésil, le Chili, la Grande Bretagne, la Norvège, « permettra l'accès des plus pauvres, aux prix les plus bas, à des médicaments de qualité reconnue, y compris les génériques, ainsi qu'aux moyens de diagnostic du SIDA, de la tuberculose et du paludisme ». Je me réjouis que mon pays, la Côte d'Ivoire, fasse partie des quatre premiers pays à instaurer une taxe sur les billets d'avion, destinée à financer le fonds susmentionné.

Madame la Présidente,

A ce stade de mon propos, vous voudrez bien me permettre d'évoquer brièvement la situation socio politique dans mon pays, la Côte d'Ivoire. En effet, depuis la formation du gouvernement du Premier Ministre Charles Konan Banny, le 28 décembre 2005, suite à l'adoption de la Résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, le 21 octobre 2005, le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire a connu, grâce à l'action du gouvernement, des principales parties au conflit et du peuple ivoirien dans son ensemble, quelques avancées notables dans l'application de la feuille de route du gouvernement.

Si donc des progrès significatifs ont été accomplis, il n'en demeure pas moins exact que beaucoup reste encore à faire. A cet égard, ma délégation salue l'aide inestimable que les Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et les pays amis, ont apporté à la Côte d'Ivoire. Ma délégation les invite tous à poursuivre leur soutien au gouvernement et au peuple ivoirien, dans leur quête de solution de sortie définitive de cette crise sans précédent que dans l'histoire du pays.

Il y va de l'avenir de la région ouest africaine et au-delà, de l'Afrique tout entière. Notre confiance en l'ONU et à la communauté internationale reste à cet égard totale.

Madame la Présidente,

La légitimité et la crédibilité de notre organisation, vieille de 61 ans, reste intactes, et ses actions, au bénéfice d'un mieux-être et d'un mieux-vivre, sur cette planète des hommes, demeure à ce jour irremplaçables. Les défis nouveaux auxquels elle doit faire face, dans une perspective de multilatéralisme et de responsabilité collective accrue et bien comprise, devrait conforter son efficacité. Les réformes indispensables dans lesquelles elle devrait s'engager pour s'adapter au contexte nouveau des relations internationales, devraient lui permettre de répondre avec plus de diligence et d'efficacité, aux aspirations légitimes des peuples qui la composent et qui continuent de lui faire entièrement confiance.

En somme, l'Organisation des Nations Unies reste utile, même aujourd'hui. Elle pourrait être plus forte demain si nous le voulons.

Je vous remercie.